

Les monographies d'instituteurs et l'ethnologue

Florence Galli-Dupis
Lahic/IIAC (UMR 8177, CNRS-EHESS)

Carcassonne, Ethnopôle Garae, mardi 27 novembre 2007

« Raconter l'histoire de leur commune fut il y a cent ans l'exercice favori des instituteurs français ». C'est par cette paraphrase que je commencerais cette brève présentation des monographies d'instituteurs.

Je paraphrase ainsi Charles-Olivier Carbonell, auteur d'une thèse d'histoire publiée à Toulouse chez Privat en 1976 sous le titre

« Histoire et historiens, une mutation idéologique des historiens français, 1865-1885 », thèse où il consacre un chapitre aux monographies locales, qu'il intitule joliment : « Les monographies locales, miroir de l'historiographie du temps ». C'est dans ce chapitre qu'il écrit : « Raconter l'histoire d'un village ou d'une ville... fut, il y a cent ans, l'exercice favori des historiens français ».

De même que le gouvernement de la République n'avait pas souhaité déraciner ses maîtres d'école en les faisant exercer au sein de leur département d'origine, et ce afin de mieux adapter l'institution scolaire aux diversités territoriales, on peut considérer que "l'injonction monographique" faite aux instituteurs, pour reprendre l'expression d'Anne-Marie Thiesse, participe d'une meilleure connaissance du local pour mieux montrer et faire accepter l'école. Car la scolarisation obligatoire et ses enseignements ne sont pas unanimement perçus comme signe de progrès social, et peuvent même être tenus pour responsable de l'exode rural qui sévit alors.

Ce n'est pas par hasard si cette injonction monographique coïncide avec l'âge d'or des expositions, quelles soient nationales ou universelles, générales ou spécialisées, comme par exemple les expositions scolaires. Il faut montrer, exposer pour mieux faire accepter l'idée du progrès, qu'il soit industriel, scientifique ou culturel, en l'occurrence scolaire pour ce qui nous occupe ici.

Car ses monographies sont le plus souvent commandées pour être exposées, "exhibées" comme on dit à l'époque, époque où l'Exposition reste le moyen de diffusion le plus sûr et la meilleure vitrine de l'évolution de la société et du progrès social.

La plupart des archives départementales conservent des collections de monographies d'instituteurs. Il semble que les plus anciennes datent de 1862, en Lozère, comme le stipule la Lettre des Archives départementales de Lozère, n° 5 de 2003.

Mais même si une grande majorité fut commandée par le ministère de l'instruction, beaucoup furent le résultat d'une demande des sociétés savantes comme on l'a vu précédemment avec la Société des lettres sciences et arts de l'Aveyron.

Gilbert Delbrayelle, qui a créé un site internet très intéressant sur les monographies des instituteurs, propose l'enquête du recteur Maggiolo, en 1877, comme déclencheur de ces recherches dans les archives communales par les instituteurs. (Maggiolo avait demandé à tous les instituteurs de relever dans les registres des mariages les signatures des conjoints pour évaluer le degré d'alphabétisation des Français, et les instituteurs avaient répondu massivement puisque Maggiolo avait récolté plus de 16 000 réponses).

Daniel Fabre préconise plutôt l'enquête Guizot.

La rédaction de monographies va surtout se généraliser dans les années 1880-1889, qu'elles fassent l'objet de concours, d'expositions scolaires, régionales, nationales ou universelles. L'année 1889 étant caractérisée par une production particulièrement importante puisqu'elle marque le centenaire de la Révolution française, et qu'à cette occasion, l'Etat français devait absolument se prévaloir des progrès de la scolarisation et de l'éducation, ainsi que de la maîtrise par les instituteurs de l'histoire et de la géographie locales qui restaient le cheval de bataille du ministère de l'Instruction publique. Il n'en demeure pas moins que les instituteurs se sont adonnés à cet exercice imposé avec zèle voire avec passion. Sans doute y voyaient-ils la consécration de leurs travaux d'érudition.

Comme l'écrit Jean-François Chanet dans son ouvrage sur L'Ecole républicaine et les petites patries (Aubier, Histoires, 1996, p. 182 :

« Le cadre limité, le souci de l'exactitude et de la précision propres au genre monographique, convenaient idéalement aux connaissances et au goût des instituteurs pour les recherches locales. L'adéquation est à ce point sensible, dans leurs travaux personnels, qu'il est souvent malaisé d'y faire le départ entre le choix subjectif et l'incitation scolaire ».

Le genre monographique va même jusqu'à s'institutionnaliser, puisqu'à partir de 1905, les élèves-maîtres peuvent consacrer leur mémoire de troisième année d'études de l'école normale à un sujet lié à leur petite patrie.

Le rapport de l'école normale d'institutrices de Pau fait également état de devoirs de vacances monographiques (le rapport est daté de 1927-1928) (je le cite) « caractère des travaux de vacances que Mme La Directrice et Mmes les Professeurs ont proposés aux élèves. Certaines ont à étudier l'histoire de leur commune à une époque déterminée, d'autres à établir la monographie géographique de leur village, à étudier l'un des aspects de la vie de leur région : vie pastorale, vie agricole, vie industrielle, vie maritime, etc. Quelques unes devront retracer l'histoire d'un monument, recueillir des légendes, des contes ou de vieilles chansons ; plusieurs apporteront des documents intéressants pour les leçons de sociologie en recueillant les traditions (...) [ou] les divers événements de la vie familiale » fin de citation.

Et dès les années trente, le ministère organise chaque année un concours de monographies entre les élèves des écoles normales.

Voilà de quoi faire naître des vocations d'ethnographes, et de quoi intéresser l'ethnologue.

Je passe donc maintenant la parole à Daniel Fabre qui va témoigner de l'intérêt scientifique que l'on peut tirer des monographies d'instituteurs.

La première monographie communale dont il va vous parler fait partie d'un corpus de monographies rédigées à l'occasion d'une exposition scolaire qui s'est tenue à Toulouse du 9 mai au 10 juin 1885. Selon le *Bulletin de l'instruction primaire du département de la Haute-Garonne* (n° 104, février 1886, p. 71-72) :

« Les instituteurs de plusieurs départements sont engagés par l'administration universitaire à participer à ce concours, qui démontrera les progrès accomplis dans le sud-ouest de la France avec les nouvelles méthodes appliquées à l'instruction primaire. Mais spécialement elle a invité les directeurs et directrices des écoles de la Haute-Garonne à fournir des monographies, aussi complètes que possible, sur les localités auxquelles les rattachent leurs devoirs professionnels.

Ces études, généralement rédigées avec soin, formeront un ensemble très curieux par les documents historiques exhumés des archives communales, leur mode d'exposition, les légendes, les traditions qu'elles feront revivre, les renseignements agricoles, industriels, statistiques, topographiques et pittoresques qu'elles présenteront aux regards des visiteurs, des cartes ainsi que des dessins leur servant de complément ».

1) La monographie de Martres-Tolosane et la légende de Saint Vidian

Martres-Tolosane est un bourg important du département de la Haute-Garonne, situé au sud de Toulouse. Sa monographie a été rédigée le 18 avril 1885 par l'instituteur V. Duzert. Daniel Fabre a su y repérer le passage où est racontée la légende de Vidian pour aboutir à une riche étude intitulée « Saint Vidian entre l'Eglise et la République », publiée dans l'ouvrage collectif : *Les Saints et les Stars. Le texte hagiographique dans la culture populaire*. Etudes présentées à la Société d'ethnologie française, Musée des arts et traditions populaires, 1979, réunies par Jean-Claude Schmitt, Paris, Beauchesne, 1983, p. 175-192.

2) Les monographies du Lauragais et le “messenger des âmes”

Enfin, Daniel Fabre nous parlera des monographies communales des instituteurs du Lauragais dépouillées pour son enquête sur le “messenger des âmes” et qui donna matière à la contribution suivante : « Du Messenger des âmes au spirite en Languedoc », publiée dans *La Mort aujourd'hui*. Colloque Saint-Maximin (Var), 1981 (Marseille, Rivages, 1982, p. 95-103).